

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025/09/15/06****OBJET : Avis sur le projet de réaménagement de la Pointe du Hoc****Séance ordinaire du lundi 15 septembre 2025**

À 18h00, le conseil municipal dûment convoqué le 8 septembre 2025  
par le Maire s'est assemblé à la salle de la Maresquerie à Grandcamp-Maisy  
Sous la présidence de Monsieur Éric POISSONNIERE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 18.

**Membres présents** : Monsieur Éric POISSONNIERE, Maire.

Monsieur Rémy GISLARD, Madame Maryvonne ROSOUX, Monsieur Jérôme LELAIDIER, Madame Simone GELHAY Adjoints.

Madame Christine BUCAILLE, Monsieur Jean-Louis LECAPLAIN, Monsieur Jean LOIR, Madame Christine VIMARD, Madame Sophie CORBIN, Madame Marie-Josiane RABASSE, Madame Sophie AIMARD, Monsieur Patrick JEANNE DIT TAPIN, Madame Anne BOISSEL, Monsieur François BENFEGHOUL

**Membres excusés donnant pouvoir** : Monsieur Noël ANQUETIL donne pouvoir à Monsieur Eric POISSONNIERE

**Membres excusés** : Madame Geneviève GERMAIN, Monsieur Franck BERTOT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Rémy GISLARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réaménagement de la Pointe du Hoc, situé sur la commune de Cricqueville-en-Bessin, fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Dans le cadre de cette procédure, la commune est consultée en tant que collectivité territoriale intéressée par le projet au regard des incidences environnementales en application des articles L. 122-1-1 III et L. 122-1-V du Code de l'environnement.

Le site de la Pointe du Hoc accueille plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année, venus découvrir les stigmates de la Seconde Guerre Mondiale. Des problèmes de stationnement récurrents ont été observés (nombre de place sous dimensionné, stationnements anarchiques le long de la route d'accès). L'AMBC a jugé nécessaire de revoir le fonctionnement du site en termes de stationnement, de circulation des véhicules, de cheminements doux. Aussi, le centre de visiteurs sera modifié et étendu avec la création d'un parvis couvert. Ce parvis accueillera une table d'orientation et d'autres éléments de scénographie.

Face aux risques induits par le recul du trait de côte et afin de garantir la sécurité des visiteurs, certains vestiges deviendront inaccessibles au public et les cheminements seront revus pour améliorer la sécurité des personnes.

Un bâtiment d'observation surélevé sera construit plus au Sud et intégré dans la végétation pour permettre d'avoir une vue surélevée sur le site depuis le sol.

L'objectif du projet est de redonner au site un aspect naturel tout en offrant aux visiteurs une lisibilité de l'histoire marquée dans le sol.

Les travaux présenteront peu d'impact environnemental. En effet, l'ensemble des opérations se feront au sein du périmètre du site sans consommation d'espaces supplémentaires. Les parkings seront réaménagés en lieu et place des parkings actuels et l'extension du centre se fera sur une partie déjà artificialisée. Les aménagements prévus au niveau du site classé (modification des cheminements, création de passerelle, fermeture de certains blockhaus) seront réalisés en respectant la biodiversité du lieu. Les inventaires floristiques et faunistiques ont été menés dans le but de proposer des mesures d'évitement et de réduction des éventuels impacts.

Concernant les incidences Natura 2000, aucune espèce floristique d'intérêt communautaire n'a été identifiée. Six espèces animales d'intérêt communautaire ont été identifiées. Parmi elles, 4 ont été identifiées comme gîte. Les mesures compensatoires prévues en phases chantier et d'exploitation devront être mises en œuvre pour ne pas impacter sur ces espèces voire améliorer la situation.

Reçu en préfecture le 15/09/2025 à 14h03  
Décreté en préfecture le 15/09/2025 à 14h03  
Affiché en préfecture le 15/09/2025 à 14h03  
Affiché en mairie le 15/09/2025 à 14h03



La Ville de Grandcamp-Maisy située à moins de 5km fait partie du périmètre d'étude éloignée et doit émettre un avis sur le projet de réaménagement de la Pointe du Hoc.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et répondu aux questions,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Après vote à main levée, à l'unanimité**

☐ **DONNE** un avis favorable au projet de réaménagement de la Pointe du Hoc

Le secrétaire,  
**Rémy GISLARD**

Le Maire,  
**Éric FOISSONNIERE**

